



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 18932

### Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conditions d'exercice du service public d'éducation dans la région Nord Pas-de-Calais, lequel est marqué par un indiscutable manque de moyens permettant de répondre au mieux aux besoins tant des élèves que du personnel. Cette carence se caractérise notamment par une surcharge en effectifs dans les classes des lycées généraux, techniques et professionnels, évidemment induite par une insuffisance de postes d'enseignements ; dans les collèges du Nord et du Pas-de-Calais, ces besoins en postes d'enseignants se posent avec autant d'acuité dans la mesure où l'on ne parvient pas toujours à ramener à vingt-cinq le nombre d'élèves par division dans les établissements classés en ZEP ou zones prioritaires ; enfin, dans le 1er degré, les retraits d'emplois amorcés depuis cinq ans contredisent la nécessité d'assurer l'accueil des enfants d'âge maternelle dans de bonnes conditions, de remplacer les maîtres absents pour maladie ou stage, et de mettre sérieusement en pratique l'apprentissage des langues vivantes ainsi que des nouvelles technologies. Cette situation lacunaire est par ailleurs aggravée par un manque cruel, dans l'académie de Lille, de conseillers principaux d'éducation, d'assistantes sociales et de personnels ATOSS, lesquels s'avèrent indispensables dans un contexte d'une violence quotidienne de plus en plus banalisée. Une telle situation ne saurait perdurer : dès lors, il est absolument nécessaire de permettre la création des postes décrits en facilitant le « congé de fin d'activité », en augmentant de façon significative le nombre de places aux concours 1999 pour dépasser la simple compensation des départs en retraite, et en transformant en emplois le nombre conséquent d'heures supplémentaires. De façon plus générale, l'éducation nationale doit réellement constituer une priorité budgétaire pour le Gouvernement, sachant que la région Nord Pas-de-Calais présente des insuffisances qu'il devient urgent de pallier. Aussi souhaiterait-il savoir si le Gouvernement entend prendre acte de la situation déficitaire de l'académie de Lille, et dans ce cas, quelles sont les mesures envisagées pour 1999.

### Texte de la réponse

La situation de l'académie de Lille en matière d'enseignement scolaire est à examiner par référence à un contexte national. Dans le premier degré, la rentrée scolaire 1998 s'effectue dans des conditions favorables puisque, malgré la baisse attendue de 35 000 élèves pour la France entière, le montant global des effectifs d'enseignants a été maintenu. L'accroissement de la démographie scolaire dans dix-neuf départements a toutefois imposé la mise en oeuvre d'un certain rééquilibrage des dotations. Les critères retenus pour conduire cette opération sont désormais davantage qualitatifs que quantitatifs. Comme lors de la rentrée 1997, la répartition des emplois d'enseignants comporte des modalités spécifiques qui aboutissent à privilégier les quartiers difficiles et les secteurs ruraux où un effort de regroupement et de mise en réseau a été réalisé. En ce qui concerne l'académie de Lille, il se confirme que la baisse démographique, déjà forte en 1997 (près de douze mille élèves en moins), reste significative en 1998 (environ huit mille élèves en moins). Mais, pour tenir compte des circonstances économiques et sociales, il a été décidé de limiter fortement les suppressions de postes, soit quatre-vingt-sept emplois pour le Nord et cinquante-six pour le Pas-de-Calais. La modération de ces retraits se traduira par une progression du taux d'encadrement réel. Dans ces conditions, ces deux départements

disposeront des moyens nécessaires pour conduire une politique éducative de qualité, notamment en zones sensibles, au service de la réussite des élèves et dans le respect du principe d'égalité des chances. S'agissant du second degré, la rentrée scolaire 1998 est préparée à budget constant au plan national malgré une forte baisse démographique. Elle devrait donc s'organiser dans des conditions satisfaisantes. Le taux d'encadrement des élèves devrait être maintenu, voire, grâce à l'effort de redéploiement entrepris par l'administration centrale lors de la détermination des enveloppes de chaque académie, être amélioré, notamment pour les élèves des milieux défavorisés. Cela étant, pour permettre d'assurer une répartition équitable des moyens sur l'ensemble du territoire, qui impose d'attribuer des moyens aux académies qui connaissent des progressions d'effectifs, il était inévitable de diminuer la dotation des académies qui, comme Lille, continuent à enregistrer une forte baisse démographique (6 800 élèves depuis trois ans). Toutefois, pour tenir compte des spécificités de cette académie, l'effort de redéploiement a été limité. Les retrais ont été ramenés à 1 500 heures, soit l'équivalent de cinquante-trois emplois, alors que les calculs théoriques seuls auraient conduit à des suppressions très supérieures. S'agissant des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux (ATOSS), aucune réduction d'effectifs n'a été effectuée en 1998 dans l'académie de Lille. Cette académie, dont la situation est prise en compte depuis plusieurs années, bénéficie au contraire de cent vingt-deux emplois créés en loi de finances, auxquels s'ajoute un emploi supplémentaire obtenu dans le cadre d'une mesure de rééquilibrage interne des dotations académiques. Par ailleurs, les crédits de vacances de médecine scolaire délégués au recteur au début de l'année civile ont été augmentés d'une somme correspondant à six équivalents temps plein. La situation de l'académie de Lille a donc été examinée avec attention et les décisions prises tiennent le plus grand compte des difficultés qu'elle rencontre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Albert Facon](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (14<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18932

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 septembre 1998, page 5003

**Réponse publiée le :** 9 novembre 1998, page 6151